



Contrat de services consultatifs

Rapport de la vérificatrice générale – juin 2017

Volume I, chapitre 2

Pourquoi est-ce important?

- Des millions de dollars en biens et services sont obtenus par le gouvernement chaque année
- Le ministère du Développement social a engagé des experts-conseils pour cerner des économies de coûts et des contrats similaires pourraient voir le jour dans d'autres domaines du gouvernement à l'avenir
- Les résultats du contrat pourraient influencer sur la prestation des services aux personnes vulnérables

Nos constatations

Conclusions générales

- Le Ministère a signé un contrat en 2013 qui a coûté environ 13 millions de dollars et qui ne contenait aucun objectif clair
- Des économies de 47 millions de dollars étaient prévues; cependant, le Ministère a indiqué seulement 10 millions de dollars en économies en date de juin 2016
- Les experts-conseils ont été payés des honoraires en fonction du rendement sur la base d'économies prévues au lieu d'économies réelles
- L'avantage réel des 13 millions demeure incertain

Mépris très préoccupant des pratiques d'approvisionnement

- Dispense de situation urgente où très urgente utilisée sans avoir recours à un processus concurrentiel pour les deux premières phases du projet
- Le Ministère a conclu le contrat avant que Service Nouveau-Brunswick approuve le bon de commande
- L'appel d'offres a été ouvert seulement 12 jours et tous les autres répondants ont été disqualifiés

Le Ministère a permis aux experts-conseil de :

- préparer leur propre contrat et utiliser leur propre énoncé des travaux
- continuer de travailler au Ministère pendant l'élaboration de l'appel d'offres, donnant lieu à un conflit d'intérêts apparent
- contribuer de manière importante aux exigences de l'appel d'offres

En général, les experts-conseils ont été fortement privilégiés de façon inappropriée par le Ministère

Aucun cadre de gestion des contrats

Le Ministère :

- s'est fié uniquement aux experts-conseil pour évaluer la qualité du projet
- a payé 1,3 million de dollars supplémentaires pour des services qui auraient dû être considérés comme étant inclus dans le contrat
- a payé 600 000 \$ en frais de déplacement sans factures requises par la politique du GNB
- a dépassé de 700 000 \$ le montant total autorisé sur le bon de commande

Manque de surveillance des résultats

Le Ministère n'a pas :

- corroboré les économies réelles pour toutes les initiatives
- reçu un système de gestion de l'exploitation tel que défini dans le contrat
- mesuré l'incidence sur la qualité des services aux clients
- planifié et surveillé systématiquement la mise en œuvre des initiatives